

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 18/06/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Alexandre CACALY, Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.06.24.17

OBJET : Convention partenariale entre le GIP PRE et la commune pour la référence de parcours RARE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Vu la nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative Nord Isère validée à l'Assemblée Générale du 8 juillet 2016 par la délibération n° 1, son avenant n° 1 en date du 13 janvier 2021 et son avenant n°2 en date du 30 décembre 2022,

Considérant l'arrêt définitif de la programmation annuelle du GIP PRE en application de la circulaire de 2016 où il est précisé que les PRE doivent avoir 100% de parcours individualisés,

Considérant la nécessité de poursuivre les missions de lutte contre le décrochage scolaire sur le quartier des Moines à St Quentin Fallavier, il est proposé d'établir une convention avec la Mairie à hauteur de 6 000 € pour 2024.

La convention a pour objet de confier à la Mairie de Saint Quentin-Fallavier le déroulement de l'action « Référence de parcours et coordination du RARE », dans le cadre du dispositif intercommunal de réussite éducative du Nord Isère.

Cette action a pour objectifs de :

- 1) Mobiliser, animer et coordonner le RARE afin d'assurer le repérage, l'analyse et l'accompagnement collectif des situations individuelles,

- 2) Impliquer, soutenir et accompagner les parents tout au long de la démarche,
- 3) Assurer le suivi des préconisations mises en œuvre,
- 4) Faire remonter des problématiques repérées au cours des suivis qui puissent mener à des temps de réflexions en appui avec la coordination intercommunale du GIP,
- 5) Elaborer, mettre en place et animer des actions collectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les principes de l'action « Référence de parcours et coordination du RARE » en partenariat avec le GIP.
- **APPROUVE** le financement de cette action à hauteur de 6 000 € pour l'année 2024.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale à venir.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/06/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 3 juillet 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240624-lmc115498-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.